

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022

Séance ordinaire du conseil municipal de Kinnear's Mills, tenue à la salle municipale, ce lundi 2 mai 2022 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Siège # 1 : M. Robert Sanfaçon
Siège # 2 : M. Roger Gosselin
Siège # 4 : Mme Marisol Brochu
Siège # 5 : M. James Allan
Siège # 6 : M. Carl Dubois

Absente : Siège # 3 : Mme Joanne Labranche

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Marquis Bédard.

Est également présente, Mme Josyane Dufresne-Dubois, directrice générale par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance à 19 h 34 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2022-081

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance en laissant le point *Divers* ouvert à tout autre sujet de discussion.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Le conseil municipal autorise M. Marquis Bédard à payer les comptes du mois ;
3. Correspondance ;
4. Compte-rendu des dossiers actifs de la MRC des Appalaches ;
5. Points d'informations ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6. Transport adapté ;
7. FQM assurances – Cyberrisques ;
8. Precicom Technologies ;
9. Nomination d'une directrice générale par intérim ;
10. Embauche temporaire de Mme Chantale Morency ;
11. Adoption d'un mode de fonctionnement équitable pour la vente des terrains municipaux résidentiels ;
12. Adoption d'une résolution concernant la vente des terrains précédant le 2 mai 2022 ;
13. Demande d'autorisation à Accès D ;

TRANSPORTS

14. Pluritech – Appel d’offres pour la réalisation des travaux de rechargement sur la route Monfette et sur la route du 4^{ème} rang ;
15. Travaux de lignages (rues, traverses de piéton, lignes d’arrêt) ;
16. Achat de glissières de sécurité ;
17. Garage municipal – Installation septique ;
18. Achat d’abat poussière 2022 ;
19. Achat d’un afficheur de vitesse ;

LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT

20. Demande de subvention à l’URLS – Soutien aux initiatives en loisir et en sport ;
21. Embauche de deux animatrices de camp de jour 2022 ;
22. Participation des employés à l’organisation de la fête de la pêche ;

AMÉNAGEMENT, URBANISME & ZONAGE

23. Plan de régulation des différents systèmes du garage municipal ;

PÉRIODE DE QUESTIONS

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE

22. Levée de la séance

2022-082

COMPTES DU MOIS

Il n’y aura pas de compte du mois ce mois-ci compte tenu que nous sommes en transition avec la nouvelle comptable. Le conseil municipal autorise le paiement de la facture de M. Rick McRae

CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la correspondance du mois.
Les communiqués ont été transmis électroniquement aux conseillers.

COMPTE-RENDU DES DOSSIERS ACTIFS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES

Monsieur Marquis Bédard donne un compte-rendu des dossiers actifs du conseil des maires de la MRC des Appalaches.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2022-083

TRANSPORT ADAPTÉ

Considérant les obligations liées aux articles 48.39 à 48.43 de la Loi sur les Transports entourant le service municipal de transport des personnes handicapées;

Considérant que, historiquement, la Ville de Thetford Mines a toujours été désignée comme ville mandataire par les municipalités composant la MRC des Appalaches;

Considérant que le mandat d'organiser et de gérer un service de transport pour les personnes handicapées a été délégué à l'organisme Transport adapté de la région de Thetford;

Considérant que l'ensemble des municipalités de la MRC des Appalaches font partie de Transport adapté de la région de Thetford;

Considérant les événements des derniers mois qui ont mené à certaines impasses quant à l'offre de services offerts par l'organisme et ce qui est souhaité par différentes municipalités;

Considérant le souhait de travailler en concertation sur le plan régional;

Considérant la volonté des municipalités de parvenir à un consensus quant à l'offre de services;

Considérant qu'avant d'envisager que la MRC déclare sa compétence pour le transport collectif et adapté, les municipalités souhaitent poursuivre les discussions dans le but de maintenir le modèle actuel et trouver une entente qui répondra aux besoins de l'ensemble des municipalités, incluant la ville mandataire;

En conséquence, il est proposé par M. Carl Dubois et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Kinnear's Mills demande à la MRC des Appalaches d'entreprendre toutes les discussions nécessaires en son nom afin de parvenir à une entente sur le plan de transport et sur l'offre de services avec la ville mandataire et l'organisme délégué le cas échéant.

Que la municipalité de Kinnear's Mills désigne la MRC des Appalaches, en l'occurrence sa préfète et son directeur général, comme porte-parole régional et représentant des 18 municipalités locales afin d'agir à titre d'interlocuteur unique auprès de la ville mandataire.

2022-084

FQM ASSURANCE – CYBERRISQUES

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une proposition d'assurance des Cyberrisques avec le choix de 2 options par la FQM :

OPTION A : 575 \$ pour l'année 2022

Frais pour répondre à un incident de 50 000 \$.

Garanties visant les pertes subies par l'assuré et la responsabilité civile : 100 000 \$

OPTION B : 1 150\$ pour l'année 2022

Frais pour répondre à un incident de 125 000 \$.

Garanties visant les pertes subies par l'assuré et la responsabilité civile : 250 000 \$

Il est proposé par M. Carl Dubois

Appuyé par Mme Marisol Brochu

D'ACCEPTER l'option A au coût de 575 \$ plus taxes pour l'année 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-085

PRECICOM TECHNOLOGIES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire améliorer son efficacité en utilisant des outils technologiques appropriés.

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'outils technologiques comporte aussi des risques de sécurité.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite protéger les informations confidentielles qu'elle détient.

Il est proposé par M. Carl Dubois

Appuyé par Mme Marisol Brochu

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, madame Josyane Dufresne-Dubois la dépense de 1379,70 \$ taxes incluses avec l'entreprise Precicom Technologies inc. afin de développer un plan de sécurité informatique, d'intelligence numérique et d'infogérance. Une banque d'heures de 15H est autorisée pour le support à distance et l'implantation de nouvelles technologies.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-086

NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT le récent départ de la directrice générale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer une directrice générale par intérim jusqu'au comblement définitif du poste.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Roger Gosselin
Appuyé par M. Robert Sanfaçon

QUE le conseil municipal nomme Mme Josyane Dufresne-Dubois pour agir à titre de directrice générale par intérim rétroactivement au 14 avril 2022 jusqu'à la nomination définitive d'une personne au poste de directeur général.

QUE la directrice générale par intérim soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité les procès-verbaux ou tout autre document en lien avec les affaires courantes de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-087

EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MME CHANTALE MORENCY

ATTENDU QUE Mme Claudette Perreault est absente pour un temps indéterminé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Sanfaçon
Appuyé par Mme Marisol Brochu

D'AUTORISER l'embauche de Mme Chantale Morency à titre de comptable au salaire de 35\$/H et ce pour un temps indéterminé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-088

ADOPTION D'UN MODE DE FONCTIONNEMENT ÉQUITABLE POUR LA VENTE DES TERRAINS MUNICIPAUX RÉSIDENTIELS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se dissocier de la vente des terrains.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite que les terrains soient utilisés pour construire des résidences afin de vitaliser le noyau villageois.

Il est proposé par M. Roger Gosselin
Appuyé par M. Robert Sanfaçon

DE DÉTERMINER des pénalités en cas de non-construction ;

- À partir de l'acte de vente, le propriétaire du dit terrain aura deux ans pour terminer les travaux de construction de la résidence, au-delà de cette date, une pénalité de 1500 \$ sera facturée à l'acheteur à l'an un et deux. Une pénalité de 3000 \$ sera ensuite facturée à partir de l'an trois et pour toutes les années subséquentes.

- La municipalité se nomme première acheteuse si le propriétaire décide de vendre le terrain sans y avoir construit une résidence au coût acheté lors de la transaction.

- Attribution du mandat de ventes à un courtier immobilier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-089

ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION CONCERNANT LA VENTE DES TERRAINS PRÉCÉDANT LE 2 MAI 2022

CONSIDÉRANT QUE, trois offres d'achats ont été déposées pour le terrain numéro 4 913 567 situé au 345, rue des fondateurs.

CONSIDÉRANT QUE, le document d'offre d'achat remis ne contenait pas les pénalités.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Carl Dubois
Appuyé par M. Roger Gosselin

D'OFFRIR le terrain numéro 4 913 567 à la personne qui a déposé son offre d'achat en premier soit, M. Ghislain Brisson. Les pénalités en lien avec une non-construction lui seront communiquées. Advenant que M. Brisson n'accepte pas les nouveaux critères, le terrain sera offert à une autre personne selon les dates de dépôts. Soit dans l'ordre Mme Julie Marquis suivi de Mme Alyson Patry.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MME MARISOL BROCHU S'ABSTIENT DE PARTICIPER AUX DISCUSSIONS ET AU VOTE EN RAISON D'UN CONFLIT D'INTÉRÊT.

2022-090

DEMANDE D'AUTORISATION À ACCÈS D

CONSIDÉRANT QUE, Mme Claudette Perreault est absente pour un temps indéterminé.

CONSIDÉRANT QUE, Mme Chantale Morency est mandaté de façon temporaire pour exécuter la comptabilité de la municipalité.

Il est proposé par Mme Marisol Brochu
Appuyé par M. Robert Sanfaçon

D'AUTORISER Mme Chantale Morency à avoir accès aux codes et à la plateforme ACCÈS D.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRANSPORTS

2022-091

PLURITECH – APPEL D'OFFRES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RECHARGEMENT SUR LA ROUTE MONFETTE ET LA ROUTE DU 4^E RANG.

Compte tenu que la résolution 2022-072 a été adoptée le 11 avril 2022.

Compte tenu que l'appel d'offres n'a pas pu être lancé comme convenu le 12 avril 2022.

Il est proposé par M. Robert Sanfaçon
Appuyé par M. Roger Gosselin

Il est résolu de procéder à l'appel d'offre le 3 mai 2022 afin que l'ouverture des soumissions soit réalisée le 26 mai 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-092 **TRAVAUX DE LIGNAGE (RUES, TRAVERSESES DE PIÉTON, LIGNES D'ARRÊT)**

ATTENDU QUE des travaux de lignage seront effectués et que par endroit un rafraichissement du marquage de la chaussée est recommandée :

ATTENDU QUE la municipalité a invité deux entreprises à soumettre des prix à cet effet ;

ENTREPRISE	\$ (taxes en sus)
Permaligne Inc	2890,00\$
Durand Marquage et Associés Inc	5352,00\$

Il est proposé par M. Carl Dubois
Appuyé par Mme Marisol Brochu

D'AUTORISER l'inspecteur en voirie, monsieur David Hogan la dépense de 2890 \$ plus taxes pour des travaux de lignage et de rafraichissement du marquage de la chaussée à l'entreprise Permaligne Inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-093 **ACHAT DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ**

ATTENDU QUE la municipalité a décidé de faire changer des glissières de sécurité endommagées.

ATTENDU QUE la municipalité a invité deux entreprises à soumettre des prix à cet effet;

ENTREPRISE	\$ (taxes en sus)
Les glissières de sécurité J.T.D INC.	4700,00\$
Entreprise NPL 9416-9315 QUEBEC INC.	2732,28\$

Il est proposé par M. Robert Sanfaçon
Appuyé par M. James Allan

D'AUTORISER l'inspecteur en voirie, monsieur David Hogan la dépense de 2732,28 \$ plus taxes pour l'achat et le remplacement des glissières de sécurité qui étaient endommagées à l'entreprise NPL 9416-9315 QUEBEC INC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-094

GARAGE MUNICIPAL – INSTALLATION SEPTIQUE

ATTENDU QUE la municipalité a invité trois entreprises à soumettre des prix à cet effet ;

ENTREPRISE	\$ (taxes en sus)
Germain Daigle Excavation Inc.	4850,00 \$
Services plus 4 saisons 5664-3869-01	6117,80 \$
Excavation Gagnon et frères Inc	8 105,00 \$

Il est proposé par M. Robert Sanfaçon
Appuyé par M. James Allan

D'AUTORISER l'inspecteur en voirie, monsieur David Hogan la dépense de 4850 \$ plus taxes pour l'installation d'une fosse septique au garage municipal situé au 330 rue des Fondateurs à l'entreprise Germain Daigle Excavation Inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-095

ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE 2022

La municipalité ayant reçu les soumissions suivantes :

Pavage Lagacé 2020: Chlorure de calcium liquide 35% : 0.38 \$/ litre;
Enviro Solution Canada Inc : Chlorure de calcium liquide 35% : 0.2976 \$ /litre.
(Les taxes en sus).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Sanfaçon et appuyé par M. Carl Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'achat soit fait auprès de Enviro Solution Canada Inc. pour 77 000 litres de calcium liquide au coût de 22 915,20 \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-096

ACHAT D'UN AFFICHEUR DE VITESSE

Attendu que le conseil municipal juge nécessaire l'installation d'un deuxième afficheur de vitesse sur son territoire;

Il est proposé par M. Carl Dubois et appuyé par M. Roger Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense de 4 991 \$ plus taxes pour l'achat d'un afficheur de vitesse chez Trafic Innovation inc.

LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT

2022-097

DEMANDE DE SUBVENTION À L'URLS – SOUTIEN AUX INITIATIVES EN LOISIR ET EN SPORT

Considérant qu'un inventaire des équipements sportifs a été réalisé au printemps et que ceux-ci demandent à être renouvelés.

Il est proposé par Mme Marisol Brochu
appuyé par M. Carl Dubois

DE DÉSIGNER la directrice générale par intérim, madame Josyane Dufresne-Dubois, comme mandataire de la municipalité pour produire et déposer au nom de celle-ci une demande d'aide financière à L'URLS dans le cadre de l'appel de projets Soutien aux initiatives en loisirs et en sport.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-098

EMBAUCHE DE DEUX ANIMATRICES POUR LE CAMP DE JOUR 2022

Il est proposé par Mme Marisol Brochu
Appuyé par M. Carl Dubois

D'AUTORISER l'embauche de Mme Audrey-Ann Abran et de Mme Cassy Pinette selon l'échelle salariale déterminée pour la période du camp de jour.

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Mme Josyane Dufresne-Dubois à leur fournir la formation nécessaire:

-Formation de premier soin

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-099

PARTICIPATION DES EMPLOYÉS À L'ORGANISATION DE LA FÊTE DE LA PÊCHE

Considérant que la fête de la pêche est une initiative de la municipalité et un événement de grande envergure ;

Il est proposé par Mme Marisol Brochu

Appuyé par M. James Allan

D’AUTORISER M. David Hogan et M. Jean Pierre-Turgeon à travailler à la préparation de l’événement incluant les deux journées de la fête de la pêche qui aura lieu le 4 et 5 juin 2022.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

2022-100

PLAN DE RÉGULATION DES DIFFÉRENTS SYSTÈMES DU GARAGE MUNICIPAL

Considérant que le conseil municipal juge nécessaire de faire évaluer les différentes problématiques au niveau du système mécanique du garage municipal puisque celui-ci présente des problèmes d’aération causant de l’humidité et de la condensation.

Il est proposé par M. Roger Gosselin
Appuyé par M. Carl Dubois

D’AUTORISER le journalier, M. Jean-Pierre Turgeon à faire les démarches pour avoir l’avis d’entrepreneur en toiture et ce sans engendrer de dépenses financières avant l’autorisation du conseil municipal.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Gilbert Fiset demande s’il y aura des transitions faites éventuellement sur le chemin Monfette. M. Robert Sanfaçon lui explique qu’il y aura bel et bien des travaux de transitions fait sur le chemin Monfette à différents endroits.

M. Gilbert Fiset demande s’il y aura un système de protection autour du réservoir de diesel acheté pour le garage municipal. M. Robert Sanfaçon lui explique que les systèmes de protection vont selon la capacité du réservoir et puisque la nôtre est de 300 gallons elle ne nécessite pas d’avoir un tel système.

M. Gilbert Fiset demande s’il y aura une communication faite par rapport à Sogetel (Fibre optique – internet) pour savoir l’avancement des travaux. Une communication sera faite sur notre page Facebook ainsi que dans le prochain journal Sons d’Cloches.

DIVERS

INFORMATIONS

- Puisque les campeurs du Camping Soleil profitent des installations municipales au cours de l'été, les propriétaires de l'entreprise offrent un accès gratuit à leur site en tant que visiteurs à tous les citoyens de Kinnear's Mills en plus d'offrir l'accès gratuit à leur site aux enfants du camp de jour les lundis ou mardis avant-midi.
- La mise sur pied du comité vie communautaire est reportée à une date ultérieure.
- Le comité du Budget participatif jeunesse a reçu 2 projets. Ces projets seront soumis à une analyse de faisabilité.
- Advenant une situation où le service d'incendie serait appelé à intervenir auprès d'un feu d'éolienne une entente a été convenu avec l'entreprise Boralex afin qu'elle en assume les coûts associés.
- Le déploiement d'internet haute vitesse sera communiqué aux citoyens via un site internet que nous publiciserons sur notre page Facebook et dans le journal Sons d'Cloches.
- Vu la faible pente sur la toiture du bâtiment principal il n'y aura pas d'installation d'arrêt de neige.
- Des travaux d'excavation seront faits sur la route du 4ème rang et sur la route Monfette, le remplissage sera offert aux résidents sur ces mêmes routes.
- M. Carl Dubois a assisté à une conférence au centre des congrès concernant le plan régional hydrique des milieux humides. Il nous indique que nous possédons entre 20 et 30 milieux humides à la municipalité de Kinnear's Mills. La responsabilité de ces milieux humides ne pourra pas être donnée à la municipalité.
- Informer les citoyens concernant les règlements sur les piscines résidentielles
- M. James Allan nous informe qu'il y aura un concert d'Héritage Kinnear's Mills à venir et que les fonds amassés seront envoyés en Ukraine.
- Le lancement de la politique MADA et PFM est reportée à une date ultérieure.
- La discussion concernant les limites de vitesse dans le noyau villageois est reportée à une date ultérieure puisque nous n'avons pas accès à toutes les informations afin de prendre une décision finale.
- Les citoyens de la municipalité de Kinnear's Mills ne sont pas autorisés à assister aux réunions préparatoires puisque ces dites réunions sont considérées comme des ateliers de travail et que cette information a été validée par une avocate à la FQM. Nous changerons l'appellation 'pré-réunions' pour 'réunions préparatoires' en plus de retirer les dates des réunions préparatoires dans le calendrier du journal Sons d'Cloches et sur notre site web.

098-05-22

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Robert Sanfaçon et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 20h55.

Signé

Marquis Bédard, maire

Signé

Josyane Dufresne-Dubois, Directrice
générale par intérim

Je, Marquis Bédard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé

Marquis Bédard Maire